

NOTICE CLASSE D'EAU 2026-2027

- 1) Le formulaire de candidature (4 pages)
Complétez l'original et adressez à l'OCCE 77 **par courrier postal pour le 1er novembre 2026 au plus tard** avec les devis établis auprès des prestataires, intervenants... Une Commission étudiera les dossiers à transmettre à l'AESN.
- 2) Les factures originales doivent :
 - être libellées au nom de la coopérative scolaire OCCE ;
 - être numérotées et jointes au dossier classe d'eau qui vous sera adressé au moment de la validation de votre dossier ;
 - être envoyées dans le dossier qui doit nous parvenir **dans les 15 jours qui suivent la fin de votre classe d'eau ou au plus tard le 5 juin 2027.**
- 3) Le paiement de la subvention :
 - La subvention de l'Agence de l'Eau est **exclusivement dédiée** à l'organisation d'une classe d'eau, elle ne peut en aucun cas servir à autre chose.
 - Le **remboursement se fera à hauteur de la subvention qui vous a été attribuée** : il ne peut être inférieur à 700€.
 - Le paiement se fera en 2 temps :
 - o 80 % dès que l'AESN nous les a versés, soit 560€,
 - o 20 % restant, soit 140€, à réception du dossier bilan, des factures originales (700€) et du carnet de bord, toujours après versement par l'AESN
- 4) Cahier des charges à respecter :
 - Cohérence entre l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques,
 - Etude des cycles de l'eau naturelle et domestique,
 - Etude de la gestion de l'eau et de ses acteurs,
 - Représentativité des acteurs de l'eau parmi les intervenants,
 - Découverte active de l'environnement de proximité (sorties de quartier ou dans le département),
 - Apprentissage de la citoyenneté,
 - Respect de la durée de 5 jours consécutifs ou du temps fort

Vous devez respecter la répartition suivante : 1/3 sorties ; 1/3 manipulations ; 1/3 intervenants (acteurs, professionnels de l'Eau...).
- 5) Les achats autorisés :

Toute sortie ou matériel afférent à une classe d'eau comme par exemple :
Musée/exposition sur le thème de l'eau, transport pour se rendre sur les lieux des sorties, intervention sur l'eau, petit matériel pour faire des expériences sur l'eau, livres/CD/DVD sur l'eau, petit matériel pour réaliser une exposition sur l'eau ...

Est exclu le matériel durable qui reste dans l'école (appareil photo, lecteur DVD, grand bac, jeux de construction ...)
- 6) Le carnet de bord :

Un **exemplaire d'élève (original ou copie)** doit nous être **adressé en même temps que le dossier et les factures pour un montant minimum de 700 € dans les 15 jours qui suivent la fin de votre classe d'eau ou au plus tard le 5 juin 2027.**

L'AESN propose des exemplaires à télécharger et imprimer <https://www.eau-seine-normandie.fr/enseignants-formateurs/outils-pedagogiques>
- 7) Les diplômes :

Ils sont **disponibles sur le site de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie**, un geste pour clôturer ce projet.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :
Sandrine VENTURA HORTA (06.75.56.50.37 ou ad77@occe.coop)

Office Central de la Coopération à l'École de Seine-et-Marne

Membre de la Fédération nationale de l'OCCE reconnue d'utilité publique

649, avenue de Bir Hakeim Résidence Bellevue 77350 LE MEE SUR SEINE

Tél. : 01 64 71 90 98 - ad77@occe.coop

Site Internet : ad77.occe.coop

